

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

*Date de convocation :*

28 mars 2025

Nombre de  
Conseillers : 11

Présents : 11

Pouvoir : 0

Votants : 11

N°1570/2025

Objet :

AFFECTATION DU  
RESULTAT 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt cinq, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**A été élue secrétaire :** Madame MENISSIER Martine.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **168 604.21 €**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **120 521.88 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit d'investissement - 001) de la section d'investissement de : **295 732.80 €**.

Un solde d'exécution (Excédent de Fonctionnement - 002) de la section de fonctionnement de : **96 908.78 €**.

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de **156 445.00€**,

En recette pour un montant de **276 400.00€**.

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :  
**7 173.59€**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **7 173.59€ €**

**Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **210 257.07 €**

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 11 avril 2025.

*Le Maire,*

**J. ROUSSINET**



Envoyé en préfecture le 11/04/2025  
Reçu en préfecture le 11/04/2025  
Publié le  
ID : 051-215101395-20250408-D\_1570\_2025-DE